Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240711-2024-DM-094A-AU
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024
publié - Notifié le 12/07/2024

**GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....**

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

# COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles - Chef Lieu de Canton

## DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-094A
## du 11 juillet 2024

**OBJET : FINANCES LOCALES - Emprunts - Emprunt long terme (7.3.1.)**
FINANCES - Budget Commune - refinancement des contrats de prêt de la Banque Postale n° MON281558EUR001 et n° MON279023EUR001 vers un TAUX FIXE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est opportun de recourir au refinancement des contrats de prêt de la Banque Postale n° MON281558EUR001 et n° MON279023EUR001 vers un TAUX FIXE,

Considérant qu'après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Banque Postale et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées,

***DECIDE***

**Article 1er : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Prêteur : La Banque Postale
Emprunteur : COMMUNE DE GOUSSAINVILLE
Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 3 328 847,21 EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : à hauteur de 3 328 847,21 EUR, refinancer, en date du 01/09/2024, les contrats de prêt ci-dessous :

| Numéro du contrat de prêt refinancé | Numéro de prêt | Score Gissler | Capital refinancé | Indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement |
|---|---|---|---|---|
| MON281558EUR | 001 | 1A | 1 800 000,00 EUR | 4 338,57 EUR |
| MON279023EUR | 001 | 1A | 1 500 000,00 EUR | 24 508,64 EUR |
| Total des sommes refinancées | | | | 3 328 847,21 EUR |

Le contrat de prêt de refinancement est autonome des contrats de prêt refinancés et est exclusivement régi par ses stipulations.

L'emprunteur est redevable au titre du refinancement desdits contrats de prêt des sommes ci-après exigibles le 01/09/2024 :

| Numéro du contrat de prêt refinancé | Numéro de prêt | Intérêts courus non échus |
|---|---|---|
| MON281558EUR | 001 | 9 990,00 EUR |
| MON279023EUR | 001 | 9 850,00 EUR |
| Total dû à régler à la date d'exigibilité | | 19 840,00 EUR |

**Tranche obligatoire à taux fixe du 01/09/2024 au 01/09/2034**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

| | |
|---|---|
| Montant | : 3 328 847,21 EUR |
| Versement des fonds | : 3 328 847,21 EUR réputés versés automatiquement le 01/09/2024 |
| Taux d'intérêt annuel | : taux fixe de 3,70 % |
| Base de calcul des intérêts | : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours |
| Echéances d'amortissement et d'intérêts | : périodicité trimestrielle |
| Mode d'amortissement | : constant |
| Remboursement anticipé | : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle |
| Commission | |
| Commission d'engagement | : 0,10 % du montant du contrat de prêt |

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Le Maire,

Abdelaziz HAMIDA.

MAIRIE de GOUSSAINVILLE (95) - n°01

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.